



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 3 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 3 Avril 2019 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN Agnès.
Messieurs ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel, PAGEOT Emmanuel, SOULIE Christophe.

Membres absents : Mesdames FELIX Maryse, GARRIGUE Sandrina.
Monsieur BERTHOMIEU Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

32/2019 Alimentation lotissement lieu-dit « RENNIS » Travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le projet des travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies :

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études de travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	83 122.71 €
Travaux d'éclairage Public :	27 235.01 €
Travaux de télécommunications :	11 789.89 €
<hr/>	
Total de l'opération :	122 147.61 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

Financement maximum d'Hérault Energies

(Fonds propres et/ou financeurs) : 61 020.29€

La TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupérée directement par HE :
17 243.40€

Financement HE sur les travaux d'éclairage public :

15 000 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de 28 883.92 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

ID : 034-213401094-20190403-322019-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le projet Lieu-dit « RENNIS » - Alimentation lotissement communal pour un montant prévisionnel global de 122 147.61 €.
- **ACCEPTE** le plan de financement présenté par Monsieur le Maire.
- **SOLLICITE** les financements/subventions les plus élevées de la part d'Hérault Energies.
- **SOLLICITE** Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20% supplémentaire du montant prévisionnel délibéré ce jour.
- **S'ENGAGE** à inscrire au Budget de l'année 2019 de la collectivité la dépense de 28883.92€

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

**Le Maire,
Francis BOUTES**

